



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 15 AOÛT 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 15 août 2017 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Roger Nadeau et Huguette Robert.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernardin Gagnon, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2017-08-255

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 15 août 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption du procès-verbal du 11 juillet 2017
5. Activités de fonctionnement au 11 août 2017 :
  - 5.1 Dépôt
  - 5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13
6. Comptes payés et à payer au 11 août 2017 – Adoption
7. Administration :
  - 7.1 Colloque de zone de l'ADMQ
  - 7.2 Élections municipales :
    - 7.2.1 Séance ordinaire d'octobre 2017
    - 7.2.2 Nouveaux salaires applicables
  - 7.3 Achat d'un réfrigérateur
8. Voirie :
  - 8.1.1 Reconstruction des rues du Couvent et Taillon – Décompte # 1
  - 8.2 Achat de sable, pierre nette et sel à déglacer – Étude et décision
  - 8.3 Aide à l'amélioration du réseau routier – Approbation des dépenses
  - 8.4 Niveleuse – Entretien 2000 heures par Nortrax
  - 8.5 Inter 2013 – Peinture du frame et boîte
  - 8.6 Bois Poulin – Nettoyage de la rue du Moulin
  - 8.7 Inspecteur municipal – Remboursement pour achat de bottes
9. Eau potable
10. Eaux usées
11. Service incendie
12. Sécurité civile – Révision 2017 du plan de sécurité civile
13. Urbanisme – Projet de modification du règlement de zonage pour l'intégration de normes sur la protection des plans d'eau
14. Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité
15. Festivités du 125<sup>e</sup> de Saint-Ludger

16. CPTAQ – Demande d'autorisation pour exploitation d'une carrière – Lots 4 606 281 et 4 606 282
17. Club des Voisins – Demande de passage
18. Demande d'aide financière :
  - 18.1 Appel à la solidarité municipale / Campagne Solidarité Ristigouche
19. Varia
20. Dépôt de documents pour information
21. Répertoire du courrier reçu au 11 août 2017
22. Période de questions de l'assistance.
23. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JUILLET 2017**

Résolution 2017-08-256

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2017 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2017 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 11 AOÛT 2017 :**

#### **5.1 Dépôt**

Les activités de fonctionnement au 11 août 2017 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

#### **5.2 Virements autorisés selon le règlement 2007-13**

La directrice générale informe les membres du conseil que les virements de crédits budgétaires ci-après ont été effectués conformément au règlement 2007-13 :

#### **Virements de crédits effectués au 31 juillet 2017**

N° de poste	Description	en moins	en plus
<b><i>Sécurité incendie</i></b>			
02-220-00-454	Cours Pompiers: formation	1 165.00 \$ -	
02-220-00-141	Rémunération régulière: incendie		1 165.00 \$ +
<b><i>Voirie municipale</i></b>			
02-320-13-526	Entretien et réparation - Ford F150	208.00 \$ -	
02-320-00-640	Pièces et accessoires - voirie été		208.00 \$ +
<b><i>OTJ</i></b>			
02-701-00-522	Entretien et réparation - bâtiment	695.25 \$ -	
02-701-00-523	Entretien et réparation - terrain		695.25 \$ +

### **6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 11 AOÛT 2017 – ADOPTION**

Résolution 2017-08-257

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert  
ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 251 839.03 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR JUILLET 2017

Élus municipaux	2 392.65 \$
Employés municipaux	21 473.88 \$
Pompiers volontaires	2 504.69 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	7 330.95 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	3 118.95 \$
CSST	557.22 \$
RVER (Part employé)	354.97 \$
<b>TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : JUILLET 2017</b>	<b>37 733.31 \$</b>

CHÈQUES ÉMIS JUILLET 2017

Ange-Émile Faucher	50.00 \$
COMITÉ DE BASSIN RIVIÈRE	50.00 \$
COOPERATIVE DE TRAVAIL	693.36 \$
Germain Pépin	50.00 \$
HUGUETTE ROBERT	150.98 \$
Hydro-Québec	3 063.79 \$
Jean-Louis Pépin	125.00 \$
LES ÉVÉNEMENTS DS INC	1 379.70 \$
Magalie Lapierre	50.00 \$
QUÉBEC TENTE ENR	10 232.78 \$
Réal Huot Inc	1 409.07 \$
Société Canadienne des postes	334.58 \$
Sogetel Inc	661.39 \$
Vincent Morin	1 783.34 \$
Visa Desjardins	975.57 \$
VISION SOLAIRE INC	6 605.31 \$
<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : JUILLET 2017</b>	<b>27 614.87 \$</b>

COMPTES À PAYER JUILLET 2017

Auto Quirion & Drouin Inc	81.85 \$
CANAC	165.86 \$
Canada Post Corporation	188.01 \$
CONSTRUCTION DAUDRY INC.	17 258.49 \$
Constructions, réparations	10 591.49 \$
ECCE TERRA	638.11 \$
ENVIRONEX	150.04 \$
Équipement de bureau Demers Inc	228.10 \$
Excavatech 9047-7480 Québec Inc	70 156.59 \$
Fernand Dufresne Inc.	132.39 \$
Écobonheur	119.97 \$
Société historique Sartigan	30.00 \$
IMPRESSION GP	643.86 \$
Jean Théberge	159.98 \$
Jean-Louis Pépin	10 797.60 \$
LAWSON PRODUCTS	166.46 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	200.06 \$
Les Entreprises S.C. Classique	944.79 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	591.36 \$
Les Services EXP Inc	7 013.48 \$
M.R.C. Du Granit	13 112.41 \$

Michel Fecteau Ent. Électricien	78.18 \$
MONTY SYLVESTRE	783.08 \$
Municipalité de Audet	225.00 \$
PAVAGE ESTRIE-BEAUCE	34 425.81 \$
Philippe Mercier Inc	318.34 \$
R. Paré Excavation Inc	2 125.43 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	736.63 \$
Services Sanitaires Denis Fortier	689.85 \$
Signalisation de l'Estrie	187.87 \$
Solutions GA	251.78 \$
SUMACOM INC.	377.63 \$
Transport Adrien Roy & Filles Inc	3 888.97 \$
ULTRAMAR CST CANADA CO.	4 144.21 \$
Valoris	4 887.17 \$
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER : JUILLET 2017</b>	<b>186 490.85 \$</b>
<b><u>TOTAL DES COMPTES : JUILLET 2017</u></b>	<b><u>251 839.03 \$</u></b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## 7. **ADMINISTRATION :**

### 7.1 **Colloque de zone de l'ADMQ**

#### **Résolution 2017-08-258**

ATTENDU que le 14 septembre 2017, l'ADMQ organise un colloque régional qui se tiendra à l'Hôtel de Ville de Scotstown au coût de 90.00 \$ / personne, incluant les documents, le repas du midi et le souper ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE madame Julie Létourneau, directrice générale, soit inscrite à ce colloque ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-454 *Inscription session de formation* et 02-130-00-310 *Frais de déplacement du secrétaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### 7.2 **Élections municipales :**

#### **7.2.1 Séance ordinaire d'octobre 2017**

Conformément à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la séance ordinaire du Conseil municipal doit être tenue 30 jours précédant les élections municipales, lesquelles auront lieu le 5 novembre 2017. La séance ordinaire d'octobre aura donc lieu le 3 octobre 2017. Un avis public sera affiché à cet effet.

#### **7.2.2 Nouveaux salaires applicables**

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) procède à la prépublication à la Gazette officielle du projet de règlement modifiant le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*. Ce cadre réglementaire sera applicable dès que le règlement sera édicté après la période de prépublication, soit à compter de la première semaine de septembre 2017.

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal pour adoption des nouveaux salaires applicables aux élections municipales.

### **7.3 Achat d'un réfrigérateur**

Résolution 2017-08-259

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Huguette Robert  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'un réfrigérateur Moffat 18pi<sup>3</sup> chez Meubles Gérard Poirier au coût de 649.00, taxes en sus, transport et installation inclus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-701-00-527 *Entretien et réparation – Ameublement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **7.4 Loi sur la fiscalité municipale – Modification suite à l'adoption du projet de loi n° 122**

La directrice générale informe le Conseil municipal des modifications apportées à la Loi sur la fiscalité municipale suite à l'adoption du projet de loi n° 122 et qui touche le dépôt du rôle d'évaluation. À cet effet, le Conseil désire garder le même taux de taxation peu importe les sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels.

## **8. VOIRIE :**

### **8.1 Reconstruction des rues du Couvent et Taillon – Décompte # 1**

Résolution 2017-08-260

CONSIDÉRANT que la demande de paiement du 1<sup>er</sup> décompte progressif présenté par Giroux & Lessard Ltée est recommandée pour paiement par l'ingénieur de la firme Service exp, responsable du projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert  
ET RÉSOLU

QU'un paiement de 432 076.04 \$, incluant la retenue de 10 % ainsi que les taxes, soit fait à Giroux & Lessard Ltée ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-45-521 TEQC – *Contrat*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.2 Achat de sable, pierre nette et sel à déglace – Étude et décision**

Résolution 2017-08-261

CONSIDÉRANT les besoins en matériaux pour l'entretien des routes municipales durant l'hiver 2017-2018 ;

CONSIDÉRANT l'étude des propositions de prix reçues et la discussion du Conseil à cet effet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE l'achat de 697.5 TM de pierre nette 3/8-1/2 (± 45 voyages) soit effectué chez Excavatech aux coûts suivants :

<input checked="" type="checkbox"/> Pierre nette non livrée	9.57 \$	taxes en sus et redevance municipale incluse
<input checked="" type="checkbox"/> Pierre nette livrée	15.80 \$	taxes en sus et redevance municipale incluse

QUE l'achat de 775 TM de sable tamisé ( $\pm$  50 voyages) soit effectué chez Les Entreprises Marc Langlois Inc. au coût suivant :

Sable livré 9.56 \$ taxes en sus et redevance municipale incluse

QUE ces achats soient payés à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-00-622 *Sable et poussière de pierre*.

QUE l'achat de  $\pm$  70 tonnes de sel à glace soit effectué chez Sel Warwick au coût de 97.95 \$ la tonne métrique livrée, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-00-635 – *Sel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.3 Aide à l'amélioration du réseau routier – Approbation des dépenses**

#### Résolution 2017-08-262

ATTENDU que le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2017-2018 nous permet d'obtenir une subvention maximale de 25 000 \$ ;

ATTENDU que les travaux ciblés avaient été inventoriés dans la résolution n° 2017-03-087 transmise à monsieur Paul Busque, député de Beauce-Sud ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang 2 Sud, tel que répertorié dans la résolution n° 2017-03-087, pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentées dépenses sur un chemin dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

QUE la demande d'aide financière soit introduite au plus tôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.4 Niveleuse – Entretien 200 heures par Nortrax**

#### Résolution 2017-08-263

ATTENDU que l'inspecteur municipal a demandé au Conseil municipal de faire faire l'entretien 2000 heures de la niveleuse par la compagnie considérant que le véhicule est toujours sous garantie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 736.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-320-15-526 *Ent. et rép. – Inter 2013 (n° 15)* au poste budgétaire 02-320-16-526 *Ent. et rép. – Niveleuse John Deere 2014 (n° 16)* ;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 785284 de Nortrax au coût de 3 501.28 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-320-16-526 *Ent. et rép. – Niveleuse John Deere 2014 (n° 16)* et 02-330-16-526 *Ent. et rép. – Niveleuse John Deere 2014 (n° 16)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**8.5 Inter 2013 – Peinture frame et boîte**

Le Conseil désire avoir une seconde soumission. Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

**8.6 Bois Poulin – Nettoyage de la rue du Moulin**

Le conseiller Bernard Rodrigue va relancer l'entrepreneur. Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

**8.7 Inspecteur municipal – Remboursement pour achat de bottes**

Résolution 2017-08-264

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert  
ET RÉSOLU

QU'un chèque de 172.43 \$ soit fait à l'ordre de Marc Morin en remboursement de l'achat d'une paire de bottes de travail à cap d'acier chez Jeans Dépôt ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-640 – *Pièces et accessoires – petits outils.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**9. EAU POTABLE**

Aucun dossier.

**10. EAUX USÉES**

Aucun dossier.

**11. SERVICE INCENDIE**

Le conseiller Roger Nadeau apporte certaines réflexions concernant le regroupement des services incendies. Une rencontre est prévue le 30 août prochain.

**12. SÉCURITÉ CIVILE – RÉVISION 2017 DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE**

Étant donné les élections municipales prévues à l'automne 2017, ce dossier est reporté en 2018.

**13. URBANISME – PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR L'INTÉGRATION DE NORMES SUR LA PROTECTION DES PLANS D'EAU**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

**14. RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Dépôt de la réponse de madame Marie-Claude Théberge, directrice générale du MDDELCC, suite à la demande d'approbation du règlement n° 2016-196 demandée par la Municipalité de Saint-Ludger.

**15. FESTIVITÉS DU 125<sup>e</sup> DE SAINT-LUDGER :**

Le Conseil municipal désire attendre la fin des activités avant de prendre une décision d'assumer ou non certaines factures pour les festivités du 125<sup>e</sup>.

**16. CPTAQ – DEMANDE D’AUTORISATION POUR L’EXPLOITATION D’UNE CARRIÈRE – LOTS 4 606 281 ET 4 606 282**

Résolution 2017-08-265

ATTENDU que monsieur Jeannot Lachance, représenté par Me Alain Lafontaine, notaire, s’adresse à la CPTAQ afin de continuer d’exploiter la carrière située sur le lot 4 606 281 et 4 606 282 de la municipalité de Saint-Ludger ;

CONSIDÉRANT que l’exploitation est déjà existante et qu’une autorisation de la CPTAQ a été accordée ;

CONSIDÉRANT qu’une fois l’exploitation terminée, le terrain sera nivelé, égalisé, reboisé et permettra de retrouver les fonctions agronomiques de ces sols ;

CONSIDÉRANT que la vocation agricole sera conservée ;

CONSIDÉRANT que la demande n’affectera pas de façon significative la ressource ni l’homogénéité du territoire agricole ;

CONSIDÉRANT que les critères de l’article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec ont été considérés ;

ATTENDU que la demande est conforme aux règlements municipaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie sans réserve la demande introduite devant la CPTAQ par monsieur Jeannot Lachance.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ des conseillers

**17. CLUB DES VOISINS – DEMANDE DE PASSAGE**

Résolution 2017-08-266

ATTENDU que le Club des Voisins de Saint-Ludger demande à la municipalité l’autorisation de circuler sur la rue Industrielle située au Parc industriel au lieu de passer dans la prairie ;

ATTENDU que le Club s’engage à procéder à l’installation et l’entretien de la signalisation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accepte de modifier son règlement afin d’ajouter la rue Industrielle à la liste des chemins municipaux où la circulation des VTT est permise.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ des conseillers

**18. DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE :**

**18.1 Appel à la solidarité municipale / Campagne Solidarité Ristigouche**

Résolution 2017-08-267

ATTENDU qu’afin d’aider la municipalité de Ristigouche Partie-Sud-Est, la Municipalité de Saint-Ludger a accepté de participer au Fonds inter municipal de défense de l’eau (FIDE) mis en place pour financer les frais de justice et de représentation et, à cet effet, a transmis un chèque de 1 246.00 \$



correspondant au nombre de résidents apparaissant au registre des populations de villes et municipalités du Québec (rés. 2014-04-102) ;

ATTENDU que cette contribution était unique et non pas annuelle ;

ATTENDU que la Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est doit revoir à la hausse leur objectif de financement considérant la complexité du dossier et l'allongement du procès qui occasionne des dizaines de milliers de dollars supplémentaires en frais juridiques ;

ATTENDU que cette municipalité s'adresse à nouveau à la Municipalité de Saint-Ludger afin d'obtenir un soutien financier additionnel afin de combler l'écart de 146 000.00 \$ additionnel visé par ce fonds ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **18.2 CPE Boutons d'Or – Implantation d'un centre de la petite enfance**

### **Résolution 2017-08-268**

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a appuyé le projet du CPE Boutons d'Or pour un point de service à Saint-Ludger et que, lors de la réalisation du projet, la municipalité s'engageait à verser à l'organisme mandataire une somme de 10 000 \$ à même ses surplus cumulés (rés. 2015-12-345) ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a adopté le règlement n° 2017-203 permettant l'implantation et la construction d'un centre de la petite enfance sur son territoire ;

ATTENDU que la municipalité se doit de veiller au développement et à l'intérêt collectif de sa communauté ;

CONSIDÉRANT la réalisation du projet et considérant que la nouvelle installation ouvrira ses portes le 21 août prochain ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Huguette Robert  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Municipalité de Saint-Ludger accepte de verser au CPE Boutons d'or un montant de 10 000 \$ pour l'implantation du centre de la petite enfance à Saint-Ludger;

QUE ce montant soit payé à même les surplus cumulés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **19. VARIA**

Aucun point ajouté.

## **20. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION**

Le document suivant a été remis au Conseil pour information :

⇒ Conseil des Maires – PV du 12 juillet 2017

## **21. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 11 AOÛT 2017**

### Résolution 2017-08-269

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 7 juillet au 11 août 2017 est classée sous 4 rubriques :

⇒	Régional	⇒	Communiqués
⇒	Général	⇒	Publications

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **22. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

## **23. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

### Résolution 2017-08-270

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernardin Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernardin Gagnon, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.